



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.accvm.ca

Pour diffusion immédiate

Plusieurs mesures positives dans l'Énoncé économique de l'automne pour stimuler les dépenses d'investissement

Toronto (Ontario), le 21 novembre 2018 – Le ministre fédéral des Finances, Bill Morneau, a déposé aujourd'hui l'Énoncé économique de l'automne du gouvernement alors que s'exercent des pressions colossales pour améliorer la compétitivité du pays.

Le gouvernement a adopté des mesures positives – la passation en charges immédiate et intégrale des machines et du matériel dans le secteur de la fabrication, et l'Incitatif à l'investissement accéléré qui prévoit une déduction pour amortissement la première année égale à trois fois le montant de la déduction actuelle. Les deux mesures encourageront l'augmentation des dépenses d'investissement dans tous les secteurs de l'économie.

« Ces mesures amélioreront la compétitivité fiscale par rapport aux États-Unis. Cependant, elles ne sont pas suffisantes pour renforcer la confiance des entreprises permettant une mobilisation soutenue des capitaux, particulièrement dans le secteur des ressources naturelles qui est en difficulté », a déclaré Ian Russell, président et chef de la direction de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières.

Il est impératif pour les entreprises et les investisseurs que le gouvernement s'engage à établir l'équilibre budgétaire. « Un plan budgétaire crédible exerce une discipline sur les dépenses publiques et instaure la confiance dans des taux d'imposition stables et dans une dette publique gérable, même si la conjoncture commerciale se détériore », a ajouté M. Russell.

Le lancement d'un centre d'innovation en matière de réglementation est une mesure positive pour mettre en place une dynamique de déréglementation ordonnée dans tous les secteurs de l'économie, ce qui est si important pour la croissance économique.

- 30 -

L'ACCVM – Porte-parole des sociétés de courtages en valeurs mobilières du Canada

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses 120 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces. Pour plus d'information, consultez le site www.accvm.ca.

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Bev MacLean
Directrice générale, Service des communications
Association canadienne du commerce des valeurs mobilières
Tél. : 416 687-5475 bmaclean@iac.ca